

Recours au Règlement—M. Gauthier

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première partie de la question, c'est une vue de l'agence en cause dans son jugement; ce n'est pas nécessairement la situation et ce n'est pas nécessairement la situation dans l'ensemble des provinces, comme vous l'avez mentionné.

Deuxièmement, le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans les forces du marché.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Kenora—Rainy River a la parole pour une seule question, qui sera suivie par une question du député de Portneuf, puis la période des questions sera terminée.

LE MANDAT DU MINISTRE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question porte également sur le jugement de l'office des services publics de la Nouvelle-Écosse. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il garantir à la Chambre que, conformément à son mandat légal, il ordonnera à Petro-Canada de veiller immédiatement à ce qu'il n'y ait d'ententes de prix dans aucune province?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que cela fait partie du mandat du ministre et de celui de Petro-Canada de ne pas faire les choses illégalement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES MANOEUVRES DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES SOVIÉTIQUES

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a dans les journaux aujourd'hui des allégations voulant que des sous-marins nucléaires soviétiques, armés de missiles intercontinentaux, feraient des manoeuvres hors de l'accoutumée. J'aimerais donc demander au ministre si les eaux territoriales canadiennes ont été violées par la marine soviétique. Si oui, la marine canadienne a-t-elle été obligée d'intervenir?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que des sous-marins soviétiques se retrouvent dans les eaux de l'Atlantique-Ouest, mais ce qui est inhabituel cette fois-ci, c'est qu'ils sont plus nombreux que d'habitude. Les Forces canadiennes, comme membres de l'OTAN, participent à la surveillance des eaux.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1986—TERRE-NEUVE

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi sur la représentation électorale, chapitre 9 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer sur le bureau une copie authentique du rapport de 1986 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve.

[Français]

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déferé au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous revoici à jeudi. J'ai donc le grand plaisir de demander au leader du gouvernement à la Chambre quelles mesures il a l'intention de mettre à l'étude, non seulement aujourd'hui ou demain, mais toute la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette que mes collègues de l'opposition ne se soient pas présentés hier à la réunion des leaders parlementaires où j'aurais pu discuter avec eux de l'ordre des travaux. Je prends unilatéralement la décision de mettre à l'étude le C-44, le C-20 et le C-37.

M. Murphy: Nous ne vous croyons pas.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DROIT DES DÉPUTÉS À LA MISE AUX VOIX DE QUESTIONS DONT LA CHAMBRE EST SAISIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, à 13 heures aujourd'hui vous avez périmé une motion de la Chambre. C'est le point d'ailleurs que je soulevais avec vous en décembre dernier alors que le vice-président de la Chambre avait périmé une motion de la Chambre, et si on veut retourner au hansard à la page 1760, on trouvera que j'ai posé la question de privilège demandant au Président de m'expliquer de quelle autorité la Présidence pouvait interrompre une procédure que je considère fondamentale à ce pays et constitutionnelle, savoir que lorsqu'il y a une question devant la Chambre, elle doit être résolue par vote, et le vote majoritaire l'emporte évidemment.